



**COMPTE RENDU  
CTAC  
17 Juillet 2019**

Un CTAC unique a été réuni le mercredi 17 juillet 2019, à 14 h, sous la présidence du Directeur des Ressources Humaines Pascal BERNARD en présence de :

Pour l'administration : YANOWITZ-DURAND Marie Directrice de la DICOM, CALON Lucie (DICOM), ROMEO Giovanni (bureau des ressources DICOM), LAVAURE Patrick (IGJS), CHAPPUIS Armelle (DRH/SD1/SD1B), REVEL Myriam (DRH/DPMR), ALLAVENA, Elise (DRH/SD1/SD1B), TIXIER Gaëtan (DRH/SD1/SD1B), SAUVAGE Valérie (DRH/DPMR) ;

Pour les organisations syndicales :

- **UNSA** : CATELAN Thierry, COUBARD Benjamin, PANIER Pierre-Emmanuel ;
- **CGT** : GUTIERREZ Robert, BATREL Annie, FRENOY Jacky-Didier ;
- **CFDT** : BIZET Christophe, DELHAYE Jean-Fabien, MARIE-JOSEPH Marianne ;
- 

Le président remercie les représentants d'être présent à cette date, période de vacances.

Le quorum est atteint et aucune organisation syndicale n'a fait de déclaration liminaire.

A l'ordre du jour étaient prévus les points suivants :

**1) Points soumis pour avis**

1. Projet de décret portant modification du décret n° 2013-727 du 12 août 2013 relatif à la création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales ;
2. Projet d'arrêté relatif à l'organisation de la Délégation à l'information et à la communication ;
3. Réorganisation de la direction des sports ;
4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2000 portant organisation de la direction de la sécurité sociale en bureaux ;

**2) Points pour information**

1. Point de situation sur la transformation de la DRH ;
2. Présentation des cursus managériaux ;
3. Projet de fusion de l'inspection générale de la jeunesse et des sports avec l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale des bibliothèques ;

### 3) Questions diverses

**Le président informe les élus que les points n° 1 et n° 3 sont reportés à la prochaine réunion programmée le 10 septembre prochain, les sujets n'étant pas finalisés et par conséquent les projets n'ont pas été communiqués.**

#### I. POINTS SOUMIS POUR AVIS

- **Point 1** : Projet d'arrêté relatif à l'organisation de la Délégation à l'information et à la communication ;

Le projet d'arrêté relatif à l'organisation de la Délégation à l'information et à la communication est présenté au CTAC pour avis ce jour après avoir été présenté au CHSCT AC le 5 juillet et recueilli un avis favorable – seule la CGT avait voté contre le projet -, la concertation sur ce projet s'étant déroulée de septembre 2018 à juin 2019 avec 25 réunions avec les agents, un comité de direction le 13 mars, une CLC le 3 avril, une AG avec les agents le 9 avril et la mise en place d'un outil collaboratif destiné à la remontée des suggestions des agents sur la réorganisation. Le schéma retenu induit quatre grands changements :

- De 7 à 5 bureaux pour décloisonner les activités et favoriser les interactions en fusionnant trois bureaux –graphique, édition et événementiel- compte tenu des évolutions que connaît l'activité de communication ;
- Intégration de l'activité de la cellule d'appui à tous les niveaux et intégration des attachés de presse au bureau du Digital ;
- Création d'un poste de Chef de cabinet pour faire l'interface avec les cabinets ministériels en lien avec la directrice et atténuer la pression sur les agents ;
- Création d'une cellule de communication interne rattachée directement à la cheffe de cabinet de la DICOM.
- 

#### **Vote :**

- **Pour : 6 (3 CFDT, 3 UNSA)**
- **Contre : 3 (3 CGT).**

- **Point 2** : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2000 portant organisation de la Direction de la Sécurité Sociale en bureaux ;

La 5<sup>ème</sup> sous-direction compte 4 bureaux, 30 agents dont 26 catégorie A.

Deux des quatre bureaux, l'un chargé des cotisations de sécurité sociale et l'autre, des recettes fiscales de sécurité sociale, sont concernés par cette réorganisation, la charge de travail étant déséquilibrée entre les deux et le rapport Christian CHARPY et Julien DUBERTRET sur les relations entre l'Etat et la sécurité sociale prévoit une

réduction des recettes fiscales ce qui se traduira par une baisse de 40% de la charge de travail du bureau chargé des recettes fiscales.

Les quatre agents du bureau des recettes fiscales ont bénéficié d'une proposition de reclassement : 1 agent devient chargé de mission auprès du sous-directeur, 1 agent souhaite intégrer les services du Trésor, 1 agent souhaite une mobilité ; quant au chef de bureau, il est reclassé sur le poste d'adjoint au directeur et l'adjoint au chef de bureau a bénéficié de deux propositions de poste d'adjoint de bureau qu'il a déclinées car il ne souhaite pas rester au sein de cette direction.

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance.

A l'unanimité ils réclament une étude d'impact de cette réorganisation. Ils considèrent que la Direction de la Sécurité Sociale a anticipé les préconisations du rapport CHARPY/DUBERTET et demandent un suivi au niveau du CHSCT AC.

**Vote : Abstention à l'unanimité**

## II. POINTS POUR INFORMATION

### ➤ **Point 1** : Point de situation sur la transformation de la DRH.

7 Piliers se sont dégagés des réunions « les cafés de la DRH » (les agents), du club des 30 (partenaires/usagers que sont les réseaux, directions métiers), la communauté managériale.

- **Accompagnement du management des organisations et intelligence collective** regroupant le coaching collectif et individuel, le campus du management, la conception, l'optimisation et le déploiement des cursus managériaux, la médiation, l'appui à la transformation, espaces de discussion et ateliers ;
- **Stratégie et partenariat RH** : valorisation des bonnes pratiques, partenariats externes (administration/privé/économie sociale et solidaire), Évaluation et optimisation de la fonction RH (revue de performance de la fonction RH dans une logique d'amélioration continue), professionnalisation RH/campus RH, animation des réseaux (ARS, DIRECCTE, CS, AC), allocation des ressources, optimisation, gestion et partage des process RH, contractualisation avec les services, les partenaires ;
- **Atouts, compétences, parcours, développement et inclusion** : amélioration et gestion des filières-métiers, GPEEC, cadres dirigeants et supérieurs, parcours et évolution professionnelle, formation et développement des talents, politique de rémunération, recrutement et inclusion, égalité et diversité, agence de service ;
- **Proximité RH – gestion administrative et rémunération : (dans l'attente de la loi FP)** CAP, retraite, GA paye intégrée, BRHAG, BACIF, AT/MP ;
- **Vie au travail et dialogue social** : dialogue social (CT, CHSCT puis CSA en 2022), action sociale, expertise juridique et statutaire, écoute et feed-back, (baromètre social en temps réel sur QVT), contentieux disciplinaire, QVT, prévention et conditions de travail, recours CAP (à terme), médecine de prévention, relations avec les représentants du personnel (groupes de travail, audience avec les syndicats) ;

- **Transformation numérique RH** : définition et accompagnement de la transformation numérique RH, accompagnement de la conception et du déploiement des applications RH interministérielles, dématérialisation des processus RH, promotion de l'usage des outils, des données RH et des bonnes pratiques, optimisation de l'environnement numérique, création de communautés, expériences collaboratives ;
- **Gouvernance cabinet** : coordination « Marque employeur », gouvernance RH (animation du « club des 30 »), relations et fonds interministériels, innovation sociale appuyée par le réseau métiers RH (1 référent dans chaque entité), revue de performances de la DRH et revue de projets, transformation RH, communication, audit, contrôle interne, dossiers spécifiques.

Pour l'UNSA ITEFA, le DRH s'est voulu rassurant en précisant que chacun garderait son poste, que les managers n'ont rien à craindre.

Cependant le point suivant, outre l'esquisse d'une nouvelle organisation qui transparait dans le regroupement de métiers et de tâches, laisse perplexe quant à un prétendu statu quo. Elle sera vigilante sur l'évolution des réorganisations qui se profile.

*Le PPT joint est très instructif sous forme de nuages.*

➤ **Point 2** : Présentation des cursus managériaux.

Myriam REVEL, très enthousiaste sur ce projet, a précisé que la transformation de la DRH intègre l'intelligence relationnelle ou émotionnelle dans les relations professionnelles.

Valérie SAUVAGE, service communication de la DRH, a présenté une copie d'écran de l'espace collaboratif en cours de construction sur la transformation de la DRH.

PPT joint.

**Point 3** : Projet de fusion de l'inspection générale de la jeunesse et des sports avec l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, l'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale des bibliothèques.

Le 26 juin le Guichet Unique a répondu favorablement et bien que le projet soit interministériel et présenté pour avis au conseil supérieur de la fonction publique le 16 juillet, il a paru souhaitable d'en informer tous les comités techniques.

Ainsi, le 28 juin le CTM JS a été informé, le 8 juillet le CTM Éducation Nationale, et aujourd'hui le CTAC Unique.

L'avis du Conseil d'État est attendu d'ici le 27 août pour une parution du décret courant septembre.

Ce projet de regroupement des 4 inspections crée un 4<sup>ème</sup> corps d'inspection après l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale des finances, l'inspection générale des affaires sociale, et en dernière position l'inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, corps à deux grades.

Les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports seront reclassés à l'échelon équivalent ou immédiatement supérieur dans ce nouveau corps et les inspecteurs de 2<sup>ème</sup> classe passeront en 1<sup>ère</sup> classe.

Le personnel de l'inspection générale de la jeunesse et des sports soit 5 agents et 3 ISST, seront intégrés dans le service fusionné du secrétariat général unique de 31 agents dans les locaux de Suffren avant de gagner le site de Descartes (Paris 5<sup>ème</sup>), actuellement en rénovation.

Tous les agents, y compris les ISST, se verront proposer des fiches de poste qui mentionnent les missions actuellement exercées pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée.

---

**Prochaine réunion le 10/09/2019,**

**Cependant, compte tenu des sujets d'actualités, une réunion supplémentaire est prévue en septembre.**

**Réunions programmées : 08/10/2019 et 15/11/2019**

---

**ANNEXES :**

- « Les chemins de la transformation »
  - « Espace collaboratif transformation de la DRH ».
- 

